

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 1 - Gros appareils ménagers</b>					
<b>RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR</b>	Fluide frigorigène de PRG <= 15 <i>ET</i> Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	> 80 kg	<b>11080</b>	16,67 €	20,00 €
	<i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	<= 80 kg et > 40 kg	<b>11010</b>	13,33 €	16,00 €
		<= 40 kg	<b>11020</b>	6,67 €	8,00 €
	Fluide frigorigène de PRG > 15 <i>OU</i> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	> 80 kg	<b>11081</b>	20,00 €	24,00 €
	<i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	<= 80 kg et > 40 kg	<b>11011</b>	16,00 €	19,20 €
		<= 40 kg	<b>11021</b>	8,00 €	9,60 €
<b>GROS ÉLECTROMENAGER produisant du FROID (hors réfrigérateur, congélateur et climatiseur)</b>	—	> 80 kg	<b>11090</b>	16,67 €	20,00 €
		<= 80 kg et > 40 kg	<b>11030</b>	13,33 €	16,00 €
		<= 40 kg	<b>11040</b>	6,67 €	8,00 €
➤ <b>POMPE À CHALEUR CLIMATISEUR CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE</b>	—	—	<b>11050</b>	6,67 €	8,00 €
<b>LAVE-LINGE LAVE-VAISSELLE</b>	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans <i>OU</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	—	<b>14010</b>	6,00 €	7,20 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans <i>ET</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	—	<b>14011</b>	7,50 €	9,00 €
<b>GROS ÉLECTROMENAGER hors FROID (hors lave-linge et lave-vaisselle)</b>	—	—	<b>14020</b>	7,50 €	9,00 €
➤ <b>FOUR MICRO-ONDES</b>	—	—	🕒 <b>14120</b>	2,50 €	3,00 €
➤ <b>MOYEN ÉLECTROMENAGER (hottes, tables de cuisson ...)</b>	—	—	<b>14030</b>	3,33 €	4,00 €
<b>ÉQUIPEMENT POUR LA VENTILATION</b>		> 5 kg	<b>14040</b>	1,67 €	2,00 €
		<= 5kg et >500g	<b>14050</b>	0,83 €	1,00 €
		<=500g	<b>14060</b>	0,17 €	0,20 €
<b>CHAUFFE-EAU À ACCUMULATION, BALLON, CHAUDIÈRE</b>	—	—	<b>14070</b>	5,00 €	6,00 €
➤ <b>APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE</b>		> 5 kg	<b>14080</b>	1,67 €	2,00 €
		<=5 kg	<b>14090</b>	0,83 €	1,00 €
➤ <b>TRÈS PETIT APPAREIL DE CHAUFFAGE (&lt; 500 g) et ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux</b>	—	—	<b>14110</b>	0,02 €	0,02 €

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 2 - Petits appareils ménagers</b>					
<b>ASPIRATEUR</b>	Absence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés <i>ET</i> Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	<b>25010</b>	0,83 €	1,00 €
	Présence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés <i>OU</i> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	<b>25011</b>	1,00 €	1,20 €
<b>PEM (hors aspirateur)</b>	—	—	<b>25020</b>	0,83 €	1,00 €
<b>CAFETIÈRE BOUILLLOIRE THÉIÈRE</b>	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans <i>ET</i> Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	<b>25030</b>	0,20 €	0,24 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans <i>OU</i> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	<b>25031</b>	0,25 €	0,30 €
<b>PETIT PEM (hors cafetière / bouilloire / théière)</b>	—	—	<b>25040</b>	0,25 €	0,30 €
<b>TRÈS PETIT PEM, PRODUITS D'HYGIÈNE, BEAUTÉ, SANTÉ</b>	—	—	<b>25050</b>	0,08 €	0,10 €
<b>ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux</b>	—	—	<b>25060</b>	0,02 €	0,02 €

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

👉 Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 3 - Equipements informatiques et de télécommunications</b>					
MONITEUR	—	> 5 Kg	<b>32070</b>	2,08 €	2,50 €
		<= 5 Kg	<b>32080</b>	1,25 €	1,50 €
ORDINATEUR PORTABLE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>ET</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>ET</i> Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	>= 7"	<b>32050</b>	0,34 €	0,41 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>OU</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>OU</i> Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	>= 7"	<b>32051</b>	0,42 €	0,50 €
TABLETTE	Absence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette <i>ET</i> Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	>= 7"	<b>32060</b>	0,42 €	0,50 €
	Présence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette <i>OU</i> Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	>= 7"	<b>32061</b>	0,84 €	1,01 €
ORDINATEUR FIXE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>ET</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>ET</i> Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	<b>36010</b>	1,00 €	1,20 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>OU</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>OU</i> Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	<b>36011</b>	1,25 €	1,50 €

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 3 - Equipements informatiques et de télécommunications</b>					
<b>IMPRIMANTE</b>	Démontage pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce <i>ET</i> Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	<b>36020</b>	0,66 €	0,79 €
	Démontage ne pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce <i>OU</i> Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) non assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	<b>36021</b>	0,83 €	1,00 €
IT (hors imprimante)	—	—	<b>36030</b>	0,83 €	1,00 €
<b>PETIT IT</b>	—	<7 "	<b>36040</b>	0,08 €	0,10 €
<b>TÉLÉPHONE MOBILE</b>	Présence de connectique standardisée (chargeur autres connectiques) <i>ET</i> Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	<b>36050</b>	0,02 €	0,02 €
	Absence de connectique standardisée (chargeur autres connectiques) <i>OU</i> Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	<b>36051</b>	0,04 €	0,05 €
<b>TRÈS PETIT IT et ÉQUIPEMENT PASSIF</b> (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	<b>36060</b>	0,02 €	0,02 €

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 4 - Matériel grand public</b>					
TV	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans <i>OU</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	> 25 Kg	🕒 <b>42050</b>	10,00 €	12,00 €
		<= 25 Kg et > 17 Kg	🕒 <b>42060</b>	7,34 €	8,81 €
		<= 17 Kg et > 12 Kg	<b>42020</b>	4,66 €	5,59 €
		<= 12 Kg et > 7 Kg	<b>42030</b>	3,34 €	4,01 €
		<= 7 Kg et >= 7 "	<b>42040</b>	2,00 €	2,40 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans <i>ET</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	> 25 Kg	🕒 <b>42051</b>	12,50 €	15,00 €
		<= 25 Kg et > 17 Kg	🕒 <b>42061</b>	9,17 €	11,00 €
		<= 17 Kg et > 12 Kg	<b>42021</b>	5,83 €	7,00 €
		<= 12 Kg et > 7 Kg	<b>42031</b>	4,17 €	5,00 €
		<= 7 Kg et >= 7 "	<b>42041</b>	2,50 €	3,00 €
<b>GROS EGP</b>	—	—	<b>45010</b>	1,67 €	2,00 €
<b>MOYEN EGP</b>	—	<7 "	<b>45020</b>	0,42 €	0,50 €
<b>PETIT EGP</b>	—	—	<b>45030</b>	0,08 €	0,10 €
<b>TRÈS PETIT EGP et ÉQUIPEMENT PASSIF</b> (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	<b>45040</b>	0,02 €	0,02 €
<b>Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques</b>					
<b>GROS OUTILLAGE</b> (outillage stationnaire ou non portatif)	—	—	<b>64010</b>	2,08 €	2,50 €
<b>PERCEUSE / VISSEUSE</b>	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	<b>65010</b>	0,42 €	0,50 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	<b>65011</b>	0,50 €	0,60 €
<b>PETIT OUTILLAGE</b> (outillage portatif, hors perceuse / visseuse)	—	—	<b>65020</b>	0,42 €	0,50 €

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

# Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

## Montants d'éco-participation applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1<sup>er</sup> avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

**RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé**

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
<b>Catégorie 7 - Jouets, équipements de loisirs et de sport</b>					
CONSOLE DE JEUX	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 500g	<b>75020</b>	0,17 €	0,20 €
	<i>ET</i> Absence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	<= 500g	<b>75010</b>	0,08 €	0,10 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 500g	<b>75021</b>	0,20 €	0,24 €
	<i>OU</i> Présence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	<= 500g	<b>75011</b>	0,10 €	0,12 €
JOUET, ÉQUIPEMENT DE LOISIR ET DE SPORT (hors console de jeux)	—	>10kg	<b>74050</b>	1,67 €	2,00 €
		<=10kg et >500g	<b>75040</b>	0,17 €	0,20 €
		<= 500g	<b>75030</b>	0,08 €	0,10 €
<b>Catégorie 8 - Dispositifs médicaux</b>					
ÉQUIPEMENT MEDICAL	—	>5 kg	<b>84010</b>	1,67 €	2,00 €
		<=5kg	<b>85010</b>	0,08 €	0,10 €
<b>Catégorie 9 - Instruments de surveillance et de contrôle</b>					
ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE	—	< 7 "	<b>95010</b>	0,12 €	0,15 €
ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	<b>95020</b>	0,02 €	0,02 €
<b>Catégorie 10 - Distributeurs automatiques</b>					
Pour les distributeurs automatiques programmables ménagers (exemple: distributeur de nourriture pour animaux), se référer à la catégorie 2 du présent barème. Pour les distributeurs automatiques professionnels, se référer au barème des éco-participations pour les EEE professionnels.					

\* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%